

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 30 JUIN 2017

*Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.*

*Secrétaire de la séance : -Mme Marilène Denneuville*

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Mercredi 7 Juin 2017**, Mr le Maire ouvre la séance et **précise quelques points** abordés ce jour- là :

A. Une autorisation de commencer les travaux pour la défense extérieure contre l'incendie a été demandée au Conseil Départemental le 19 Juin. Un avis favorable est attendu.

B. Mr G Lorthioy a repris le travail depuis le 12 Juin.

C. Le futur responsable du bistrot de pays a effectué sa formation obligatoire pour la tenue d'un débit de boissons avec licence IV. Une ouverte provisoire est programmée dans la salle de réunion de la mairie le week-end de la ducasse.

D. Le conseil d'école du RPI doit statuer sur le retour de la semaine scolaire de 4 jours ce lundi 3 Juillet.

**2) L'ordre du jour** de la séance est relu:

**a) - Election des Délégués pour les sénatoriales du 24 Septembre 2017 :** Après lecture par Mr le Maire de la circulaire du 12 Juin 2017 sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, il est procédé à cette élection, sachant qu'il faut trois titulaires et trois suppléants. **Mrs TELLIER Christian, EVRARD Daniel, et Mme LARDEUR Sylvianne** sont candidats comme titulaires ; **Mrs LECLERCQ Christophe, DUVAL Philippe et Mme FRAMMERY Charline** sont candidats comme suppléants. Ces membres du Conseil Municipal sont **élus au premier tour de scrutin** avec 15 voix chacun.

**b) - Débat sur le Projet d'Aménagement :** Mr le Maire rappelle que la CCPL a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 12 Février 2015. Ce PLUI doit comporter un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,... ; les orientations générales concernant l'habitat, les transports, les déplacements, le numérique, le commerce, les loisirs,... Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Conformément au code de l'urbanisme, ces orientations générales doivent être soumises au débat du conseil municipal. Mr le Maire expose le projet de PADD (document disponible en mairie et sur le site de la CCPL) et déclare **le débat ouvert**, sachant que le zonage est hors sujet. **Les observations suivantes sont formulées :-Le Conseil Municipal approuve les orientations du PADD mais regrette cependant la limitation, voire l'interdiction de l'urbanisation dans les hameaux où le comblement des dents creuses souvent peu nombreuses ,devrait être permis. Par ailleurs, il faut effectivement garantir l'adaptation des futures constructions à leur environnement mais tout en laissant une certaine liberté aux futurs habitants.**

**c) - Remplacement de la secrétaire de mairie :** Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que Mme Christelle PETIT, secrétaire de mairie a demandé sa mutation dans les plus brefs délais pour la commune d'Acquin-Westbécourt par lettre recommandée en date du 14 Juin 2017. Surpris par cette décision car n'ayant reçu aucune information ni de Mme C PETIT, ni de la municipalité d'Acquin, **Mr le Maire a accepté cette demande à compter du 14 Septembre 2017 (préavis réglementaire de 3 mois).**

Par ailleurs, il a fait paraître avec les conseils du Centre de gestion de la fonction publique une offre d'emploi sur le site communal et celui de Cap Territorial. Une expérience dans le secrétariat (mairie, syndicat des eaux) et la connaissance des logiciels N F I sont exigées.

**d) - Décision modificative au BP 2017 pour l'acquisition d'un véhicule électrique dans le cadre du TEPC porté par la CC du Pays de LUMBRES :** Mr le Maire rappelle à l'assemblée la candidature de la municipalité pour la mise à disposition aux habitants d'un véhicule électrique afin d'offrir une solution de mobilité adaptée au milieu rural, ceci dans le cadre de l'opération « territoire à énergie positive et croissance verte » porté par la CCPL. Une convention a été signée avec le ministère de l'Environnement. Le plan de financement prévoyait une dépense de 30 000€ pour l'acquisition du véhicule ; des subventions d'un montant de 24 000€ (TEPCV + bonus) et un autofinancement de 6 000€. Un 1<sup>er</sup> versement automatique du ministère d'un montant de 4 500€ va être effectué début juillet. Mais ce ministère demande désormais que les 3 communes candidates **gèrent elle-même leur projet**. La dépense doit donc apparaître en section d'Investissement du BP 2017 et exige une décision modificative. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide de prélever la somme de 20 000€ au compte 2128, de 10 000€ au compte 2135 ; et d'ajouter pour l'équilibre du BP, au compte 2182 (matériel roulant) une dépense de 30 000€ pour ce véhicule. Il s'agira probablement d'un Kangoo Express ou d'un Nissan.**

#### **e) - Questions diverses :**

**1. Eclairage Public :** Mr le Maire a rencontré une nouvelle fois Mr Dufeutrelle, conseiller en énergie de la FDE 62. Après consultation de l'audit réalisé, il va rédiger un cahier des charges. Il propose de déplacer les lanternes L E D (35w) existantes dans le village sur les hameaux de Watterdal et La Raiderie et d'en implanter des nouvelles d'une puissance de 70w sur la rue principale. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande aussi un renforcement à l'entrée de Watterdal, au centre de l'ancienne RN42, et au bas de la rue du stade ; ainsi qu'une extension au hameau du Lusquet et sur la rue P Lefrançois (7 points lumineux supplémentaires). Si le montant total des travaux ne dépasse pas 25 000€, Mr le Maire est autorisé à demander des devis à trois entreprises (Blot, Bridault, et Merlot) ; sinon en cas de montant supérieur, une maîtrise d'œuvre en partie financée par la FDE62 sera nécessaire. Cette rénovation va bénéficier de plus de **70% de subvention** sur le montant total HT.

**2. Subvention au collège St Bertulphe de Fruges :** Mr le Maire rappelle que ce collège prête deux véhicules aux communes de Nielles et Seninghem afin d'effectuer les navettes du centre de loisirs. IL propose donc d'attribuer à ce collège une subvention d'un montant de **150€** comme l'a déjà fait la commune de Nielles. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**3. Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :** Il est présenté par Mr le Maire. Le tonnage OM augmente pour un poids total moyen de 225.4kg par habitant. Celui du tri sélectif baisse : - 56.9kg, comme celui du verre : - 46.6kg. Par contre **le tonnage du refus de tri augmente encore : -7.3kg. Le coût total s'élève à :- 2 536 659.62€ pour la CCPL. Les recettes sont de 2 124 841.53€.Le déficit de 411 818.09€ est financé par la CCPL.** La municipalité demande donc aux habitants de **faire des efforts pour diminuer le tonnage et de respecter les consignes de tri.**

Le Conseil Municipal accepte ce rapport 2016 des déchets.

**4. Les travaux du bistrot de Pays sont évoqués.** Malgré le travail quotidien de l'employé communal, tout l'aménagement intérieur reste à faire : isolation, cloisons, plafond, carrelage. De façon à achever la rénovation de l'édifice le plus rapidement possible, le conseil municipal **décide de recruter Mr Loic Dufour dans le cadre d'un contrat d'agent contractuel pour accroissement d'activité** à raison de 16 heures hebdomadaires pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> Juillet.

**5.** Il est décidé de donner mandat à la CCPL pour assurer **la mission de groupement des CEE (certificats d'économie d'énergie)** pour le compte de la commune dans le cadre du TEPCV, qui consistera à valider et valoriser les CEE que la commune obtiendra grâce aux actions de maîtrise de l'énergie réalisées sur son patrimoine (rénovation de l'éclairage public). La CCPL reversera à la commune le produit des CEE valorisés.

**6.** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les sommes attribuées pour l'encadrement du centre de loisirs, décide de **ne pas accorder d'Indemnités aux animateurs pour les nuits de camping.**

**7. Le contrat de travail (CDD) de Mme Nadège Bourbiaux** est renouvelé à compter du 13 Juillet 2017.

Le Maire,            C TELLIER